



Independent observer
of the Global Fund

Progrès lents ou pas de progrès du tout ? Le CTEP et l'ICN multiplient les échanges sur les services visant les HSH et les transgenres dans les subventions du Fonds mondial en Éthiopie

Les nombreux allers-retours entre l'instance de coordination nationale (ICN) et le Comité technique d'examen des propositions (CTEP) durant l'examen de la récente demande de financement TB/VIH de l'Éthiopie illustrent combien il peut être difficile de faire progresser les services destinés aux hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH) et aux personnes transgenres dans un pays où les rapports sexuels entre personnes du même sexe sont visés par des mesures pénales, et où la stigmatisation et la discrimination envers ces populations sont largement répandues.

Examen initial par le CTEP

Lors de son examen de la demande de financement, le Comité technique d'examen des propositions a constaté que celle-ci ne faisait aucune mention des hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes ni des personnes transgenres. Le Comité s'est dit conscient de ce que de profonds obstacles culturels et politiques peuvent entraver ne fût-ce que la reconnaissance de l'existence de personnes dont les pratiques sexuelles ne sont pas acceptées dans la société éthiopienne, et que ces obstacles peuvent du reste aussi affecter les consommateurs de drogues injectables (CDI). Cependant, estime-t-il, au vu du contexte épidémiologique de l'Éthiopie, le manque d'accès aux services pour ces populations est une lacune majeure qui revient à les discriminer et à les priver de leurs droits humains fondamentaux.

Le CTEP a souligné que le Comité d'approbation des subventions et lui-même avaient déjà soulevé cette question lors de l'examen de notes conceptuelles antérieures et avaient formulé des recommandations, mais que celles-ci n'ont pas mené à l'inclusion d'interventions visant ces populations dans l'actuelle

demande de financement.

Le CTEP a demandé à l'Éthiopie de revoir sa position vis-à-vis des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, des personnes transgenres et des consommateurs de drogues injectables, et de mettre au point des démarches de collecte de données sur les risques et les vulnérabilités en matière de VIH, les évaluations des besoins et la stigmatisation et la discrimination liées à ces populations. Il a en outre demandé à l'instance de coordination nationale de fournir un plan d'action clair visant à garantir que ces populations puissent bénéficier de services au travers des systèmes gouvernementaux ou d'autres systèmes. Le Comité a par ailleurs demandé que l'ICN veille à la mise en place d'un mécanisme permettant aux HSH, aux transgenres et aux CDI d'apporter une contribution significative au plan d'action tout en préservant leur vie privée et leur sécurité. Le CTEP a indiqué que les partenaires techniques et d'autres organisations devraient pouvoir apporter leur soutien dans ce processus.

Réponse de l'ICN

D'après les informations fournies à Aidsplan, lorsque l'instance de coordination nationale a répondu aux éclaircissements demandés par le CTEP, elle n'a mentionné ni les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes ni les transgenres. Elle aurait dû s'attaquer aux préoccupations du Comité dans le contexte du cadre juridique et de la culture du pays. D'après les informations dont nous disposons, l'ICN a déclaré que le ministère fédéral de la Santé est responsable de la fourniture de services de santé à tous les citoyens d'Éthiopie sans discrimination, et que la constitution stipule que tout Éthiopien a droit à un accès égal aux services sociaux financés par les pouvoirs publics.

Dans sa réponse, l'instance de coordination nationale a expliqué qu'un des points du plan de transformation du secteur de la santé d'Éthiopie consiste à assurer des services de santé équitables et de qualité, « sûrs, fiables, axés sur le patient, efficaces et offerts à tous ceux qui en ont besoin de manière équitable et rapide », et « qui ne diffèrent pas en fonction des caractéristiques personnelles, notamment de l'âge, du genre [et] du statut socioéconomique ». (Source : [Plan de transformation du secteur de la santé](#), République démocratique fédérale d'Éthiopie.)

L'ICN a en outre souligné que ce plan plaide pour des professionnels de la santé « bienveillants, respectueux et faisant preuve de compassion », et des établissements de santé exempts de stigmatisation et de discrimination. L'ICN estime que le secteur de la santé s'acquitte de ses obligations, reconnaissant toutefois qu'il peut se produire des cas de discrimination. Elle mentionne notamment les travailleuses du sexe, signalant que la crainte de la stigmatisation et les préoccupations concernant la confidentialité figurent parmi les obstacles au dépistage cités par cette population.

L'instance de coordination nationale a indiqué que la riposte au VIH en Éthiopie cible les travailleuses du sexe, les conducteurs de camions, les détenus, les travailleurs journaliers ainsi que d'autres groupes de population vulnérables, mais elle n'a pas mentionné les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes ni les consommateurs de drogues injectables.

D'après nos informations, l'ICN a en outre signalé qu'elle procéderait à une évaluation de l'attitude des professionnels de santé envers les populations à risque, et qu'elle renforcerait les services anti-VIH conviviaux dans le contexte de son initiative Catch-Up contre le VIH.

Commentaires du CTEP sur les éclaircissements fournis par l'ICN

Nos sources nous ont indiqué que le Comité technique d'examen des propositions a répondu qu'il n'était pas « pleinement satisfait » des éclaircissements fournis. Selon lui, il serait raisonnable de supposer que les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes et les transgenres sont couverts par les dispositions de la constitution et du plan de transformation du secteur de la santé. Cependant, bien que la

loi garantisse leur droit à accéder aux services, leur accès à ces services est probablement entravé par des obstacles pour plusieurs raisons, parmi lesquelles la persistance de la stigmatisation et de la discrimination, en particulier de la part des prestataires de soins de santé, et le fait que les HSH et les transgenres peuvent s'abstenir d'eux-mêmes d'accéder aux services de crainte d'être dénoncés aux autorités.

Selon nos renseignements, le CTEP a également indiqué que les HSH et les transgenres ont des besoins spécifiques auxquels les services de santé normaux ne sont peut-être pas en mesure de répondre. Par exemple, ils doivent savoir comment utiliser correctement les préservatifs et où se les procurer, comment prévenir la transmission du VIH et des IST, pourquoi il est nécessaire de se faire dépister régulièrement et comment s'y prendre, et comment accéder aux conseils et au soutien par les pairs. Ce genre d'information est rarement proposé dans les établissements de santé desservant le grand public, d'après le CTEP.

Nous croyons comprendre que le Comité a suggéré que l'Éthiopie envisage d'ouvrir des cliniques de santé masculine dotées de personnel spécialement formé où les HSH et les transgenres puissent se faire traiter de manière anonyme. Le Comité a souligné que les financements du Fonds mondial ont été utilisés dans plusieurs pays pour soutenir ce type d'établissements.

D'après les sources d'Aidspan, le CTEP a appelé le Secrétariat, avec le soutien des partenaires techniques, à négocier avec l'ICN éthiopienne une solution alternative garantissant aux hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes et aux transgenres l'accès aux services tout en préservant leur vie privée.

Le mot de la fin d'Aidspan

L'Éthiopie n'est pas le seul pays confronté à ces difficultés, et le Fonds mondial suit toujours une ligne délicate entre l'appropriation par les pays et ses propres objectifs stratégiques. La plupart des difficultés liées à la sensibilité culturelle auxquelles se heurte la mise en œuvre de la programmation pour certaines populations clés requièrent des solutions à long terme, aussi frustrant que cela puisse être pour les personnes qui ont besoin des services dans l'immédiat et pour les personnes qui représentent leurs intérêts. En Éthiopie, ces solutions à long terme seront, espérons-le, étudiées par l'instance de coordination nationale, les bénéficiaires principaux des subventions et le gestionnaire de portefeuille du Fonds pendant la durée de ces subventions.

Voir un [autre article](#) du numéro 329 du Global Fund Observer (en anglais) sur l'approbation de la demande de financement TB/VIH de l'Éthiopie.

Souhaitez-vous réagir à cet article (ou à tout autre article de l'OFM) ? Pour envoyer un commentaire à l'éditeur, veuillez cliquer [ici](#). Vos commentaires nous sont précieux..

[Read More](#)
